

CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES
ET EMPLOYÉS PUBLICS

11, AVENUE DE LA PORTE-NEUVE
2227 LUXEMBOURG

A-528/12/83-15

A V I S

sur le projet d'arrêté ministériel fixant les
indemnités des chargés de cours à l'Institut
de formation administrative

Par dépêche du 25 janvier 1983, Monsieur le Ministre de la Fonction Publique a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur un projet d'arrêté ministériel fixant les indemnités des chargés de cours à l'Institut de formation administrative.

Le texte de l'arrêté n'appelle pas de remarque de la part de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics qui marque donc son accord avec le projet.

Ainsi délibéré en séance plénière le 25 mars 1983.

Le Secrétaire,



Le Président,

